

Indicateur	1 - Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence. - Formation initiale et continue de niveau master. - Formation initiale et continue de niveau doctorat. - Etablissements d'enseignement privés.
Objectif / axe de performance	1- Répondre aux besoins de qualifications supérieures - Point de vue du citoyen et de l'utilisateur
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	annuelle		38,2		actu fev 06			43	50

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les diplômes retenus sont les premiers diplômes de l'université (DEUG, DEUST et DUT), les BTS et les diplômes reconnus (diplômes des formations paramédicales et sociales, des écoles supérieures d'enseignement artistique et culturel, d'ingénieur, des autres écoles d'enseignement supérieur (enquête 26)), ces derniers diplômes au prorata des entrants issus des CPGE ou titulaires du baccalauréat seul, pour ne pas compter deux fois dans les diplômés les étudiants y entrant sur titre. Les diplômes de l'enquête 26 ne sont pas tous visés (ils représentent 0,8 % des diplômes pris en compte dans le calcul de l'indicateur).
Mode de collecte des données de base	1. Données administratives recueillies via : le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) contrôlées par la DEP – le système automatisé de gestion et d'information OCEAN alimenté par le système d'information SCOLARITE et les centres de concours et examens ; données contrôlées par les services statistiques académiques et la DEP. 2. Les enquêtes statistiques annuelles auprès des établissements d'enseignement supérieur : Les données des écoles dispensant des formations paramédicales et sociales contrôlées par la DREES du ministère des affaires sociales; les données des écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel, contrôlées par la DEP et le ministère de la culture; les données des écoles d'ingénieurs et les autres formations d'enseignement supérieur contrôlées par la DEP.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP et services statistiques académiques : SISE et OCEAN, enquêtes statistiques auprès des écoles d'ingénieurs et d'autres formations du supérieur ; DEP et ministère de la Culture : écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel ; DREES : écoles dispensant des formations paramédicales et sociales.
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	On calcule, pour chaque âge, le rapport du nombre de diplômés à la population totale de cet âge, et on fait la somme de ces taux par âge. On connaît la répartition par âge des DEUG, DEUST, DUT et BTS, et on retient comme tranche d'âge la tranche 17 à 33 ans. On ne connaît pas la répartition par âge pour les autres diplômes et on applique des répartitions théoriques.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Cet indicateur conjoncturel mesure le taux d'accès d'une population fictive. Un taux d'accès pour une véritable génération ne peut être calculé annuellement : il serait fourni par un recensement de la population. On ne connaît pas la répartition par âge d'une partie des diplômés et on l'approche. Il peut rester des doubles comptes de diplôme.
Modalités d'interprétation	Une hausse de l'indicateur signifie une hausse du niveau d'étude d'une génération. Lecture : en 2003, 38,2% d'une classe d'âge accède à un diplôme de l'enseignement supérieur.
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en décembre n+1 pour les diplômés de la session n. L'année 2003 concerne les diplômés de la session 2003.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Elargissement du système d'information sur le suivi de l'étudiant à l'ensemble des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur.

Commentaire

La cible est inscrite dans la loi d'orientation.
--

Indicateur	2 - Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Actions 1 à 4 : - Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence, Formation initiale et continue de niveau master. - Formation initiale et continue de niveau doctorat. - Etablissements d'enseignement privés. -
Objectif / axe de performance	1- Répondre aux besoins de qualifications supérieures - Point de vue du citoyen et de l'usager
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2001 réalisé	2004		2007 prévu	2010 cible
					prévu	réalisé		
1	% des titulaires de L, M, D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (ensemble) tous types d'emplois, tous domaines	%	triennale	87		78		88
1bis	DONT CDI et fonctionnaires	%	triennale	89		69		75
1a	% de diplômés licence (tous types d'emplois, tous domaines)	%	triennale	69		63		75
1b	%niveau master (tous types d'emplois, tous domaines)	%	triennale	91		80		90
1c	%niveau doctorat (tous types d'emplois, tous domaines)	%	triennale	98		87		98
2a	%domaine lettres et sc. humaines (tous types d'emplois, tous niveaux)	%	triennale	64		69		78
2b	%domaine sciences et techniques (tous types d'emplois, tous niveaux)	%	triennale	87		83		94
2c	%domaine droit éco. et gestion (tous types d'emplois, tous niveaux)	%	triennale	77		81		92

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	-Champ : élèves, étudiants ou apprentis, inscrits dans un établissement en 2000-2001 et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail, interrogés en 2004. - les niveaux de sortie : . niveau L = tous les sortants diplômés de licence en 2001. Sont exclus les BTS, DUT, ainsi que les formations post-DUT ou post-BTS qui ne délivrent pas la licence, . niveau master = tous les sortants diplômés de DEA ou DESS en 2001.
Mode de collecte des données de base	- Enquête Génération 2001 : l'échantillon ayant répondu à l'enquête s'élève à 25 000 individus de tous niveaux de formation. Globalement, le nombre de sortants de l'université interrogés dans ce échantillon est de 5 048 personnes (dont 1 172 ont échoué en premier cycle). - Enquête génération 1998 : l'échantillon « sortants de l'université » étaient de 15 895 individus.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	CEREQ
Service responsable de la synthèse des données	CEREQ
Validation de l'indicateur	CEREQ-DEP
Mode de calcul	Indicateur n° 1 : -Numérateur : diplômés de niveau L,M ou D sortis du système éducatif en 2001, en emploi au niveau cadre ou professions intermédiaires en 2004 -Dénominateur : ensemble des jeunes diplômés de niveau L,M ou D sortis du système éducatif en 2001 en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif (diplômés de l'université de moins de 35 ans) indicateur n° 1 bis : -Numérateur : diplômés de niveau L,M ou D sortis du système éducatif en 2001, employés au niveau cadre ou professions intermédiaires en 2004 en CDI ou fonctionnaires -Dénominateur : ensemble des jeunes diplômés de niveau L,M ou D sortis du système éducatif en 2001, en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif (diplômés de l'université de moins de 35 ans) indicateur n° 1a,1b,1c : -Numérateur : diplômés de niveau L,(M ou D) sortis du système éducatif en 2001, employés au niveau cadre ou professions intermédiaires en 2004 -Dénominateur : ensemble des jeunes diplômés de niveau L, (M ou D) sortis du système éducatif en 2001,

	<p>en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif (diplômés de l'université de moins de 35 ans)</p> <p><u>indicateur n° 2a,2b,2c :</u></p> <p>-Numérateur : diplômés de niveau L, M ou D dans le domaine des lettres et sciences humaines (sciences et techniques ou droit, sc. Eco., gestion) sortis du système éducatif en 2001, employés au niveau cadre ou professions intermédiaires en 2004</p> <p>-Dénominateur : ensemble des jeunes diplômés de niveau L, M ou D dans le domaine des lettres et sciences humaines (sciences et techniques ou droit, sc. Eco., gestion) sortis du système éducatif en 2001, en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif (diplômés de l'université de moins de 35 ans)</p>
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Indicateur très dépendant de la conjoncture du marché du travail. Cet indicateur mesure la qualité de l'insertion ; pour mesurer l'insertion professionnelle il faudrait également disposer des taux de chômage selon les différentes variables.(à voir avec le CEREQ)
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2004, 78% des diplômés titulaires d'une licence, d'un master ou d'un doctorat sortis en 2001 du système éducatif et en emploi en 2004, sont employés au niveau cadre ou profession intermédiaire. Une hausse de l'indicateur signifie une amélioration de l'insertion au niveau cadre et professions intermédiaires
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	En avril n+1 pour l'année n où sont interrogés les sortants du système éducatif en n-3. Dans l'année 2004 figurent les sortants de 2001 interrogés en 2004 ; le résultat étant disponible en avril 2005.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

A voir avec le CEREQ, la disponibilité des taux de chômage pour mieux mesurer l'insertion.
--

Indicateur	Taux de participation étudiante aux élections des CROUS
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 3 : Aides médicales et socio-éducatives
Objectif / axe de performance	Objectif 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles – point de vue du citoyen
Service responsable	DES : service des contrats et des formations ; SD : Vie étudiante et formations post-bac

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2004 réalisé	2006 prévu	2008
							cible
1	Taux de participation des étudiants aux élections des CROUS	% d'étudiants	Biennale	5,53%	8,25%	11%	15%

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre de votants recensés par rapport au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements agréés par la sécurité sociale étudiante
Mode de collecte des données de base	Envoi des résultats par les CROUS et les rectorats
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Rectorats – CROUS
Service responsable de la synthèse des données	CNOUS : Département des affaires générales
Validation de l'indicateur	CNOUS
Mode de calcul	Nombre de votants recensés par rapport au nombre d'étudiants inscrits
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Difficultés sur la fiabilité des listes électorales : celles-ci sont transmises par les rectorats aux CROUS sur la base des étudiants inscrits dans les établissements agréés par la sécurité sociale étudiante. Une partie de ces étudiants ne dépend pas du MENESR (santé, culture etc.)
Modalités d'interprétation	En 2004, 8,25% des étudiants inscrits dans un établissement agréé par la sécurité sociale étudiante ont participé aux élections de leurs représentants aux CA des CROUS
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Les élections ont lieu tous les deux ans mais à des dates variables. Il est donc difficile de fixer une périodicité précise pour cet indicateur. Données disponibles un mois environ après les élections : les résultats des prochaines élections (mars 2006) seront connus le 15 avril 2006.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

--

Indicateur	Taux d'étudiants de premier cycle ayant passé un contrôle médical
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 3 : Aides médicales et socio éducatives
Objectif / axe de performance	Objectif 3 : Développer la prévention dans le domaine de la santé - point de vue du citoyen et de l'utilisateur
Service responsable	DES : Service des contrats et des formations ; SD : Vie étudiante et formations post-bac

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002	2003	2004		2005		2006	2008
				réalisé	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	cible
1											

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre d'étudiants de premier cycle ayant passé une visite médicale au cours de l'année universitaire courante. Champ : Universités
Mode de collecte des données de base	Enquête menée auprès des services de médecine préventive des établissements
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Etablissement d'enseignement supérieur DES A6 – vie étudiante
Service responsable de la synthèse des données	DES A6 – vie étudiante
Validation de l'indicateur	DES A6 – vie étudiante
Mode de calcul	Numérateur : nombre d'étudiants de premier cycle ayant passé une visite médicale ; dénominateur : nombre d'étudiants de premier cycle
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Depuis la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique (art. 9), la visite médicale est proposée aux étudiants et non plus obligatoire. Les décrets d'applications de la loi risquent donc d'impacter l'indicateur. Par ailleurs, Le champ couvert est loin d'être exhaustif. Ne sont, en particulier, pas pris en compte les étudiants des CPGE et des STS puisqu'ils n'ont pas accès aux services de médecine préventive de l'enseignement supérieur.
Modalités d'interprétation	
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	L'enquête auprès des services de médecine préventive, en cours de construction devrait pouvoir être lancée d'ici juin 2006, mais ne portera que sur les universités. Ses résultats devraient être connus durant le premier semestre 2007
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le contenu de l'enquête pourra être amené à évoluer en fonction des décrets d'application de la loi du 9 août 2004.

Commentaire

Indicateur en cours de construction et susceptible d'être impacté par les décrets d'application de la loi du 9 août 2004
--

Indicateur	Coût complet de fonctionnement par lit et par repas
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 2 : Aides indirectes
Objectif / axe de performance	Objectif 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts - point de vue du citoyen
Service responsable	DES :Service des contrats et des formations ; Sous-direction de la vie étudiante

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2007 cible
					prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Coût de fonctionnement par lit	€	annuelle	1835		1819*	1820		1820	1820
2	Coût du repas	€	annuelle	4,74	4,83	4,59*	4,68		4,76	4,85

* La baisse observée en 2004 est liée essentiellement au changement de caisse de retraite des personnels ouvriers

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Indicateur issu de la comptabilité analytique du CNOUS : coûts de fonctionnement rapportés au nombre de repas servis/ nombre de places.
Mode de collecte des données de base	Données issues : - du logiciel ORION : comptabilité analytique des CROUS - de l'enquête mensuelle CNOUS « volume d'activité » sous fichiers Excel pour le nombre de repas, - de l'enquête CNOUS « mise à jour des établissements gérés » pour le nombre de places (base Access)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	CROUS/CNOUS
Service responsable de la synthèse des données	CNOUS
Validation de l'indicateur	CNOUS
Mode de calcul	<u>Les charges de fonctionnement par repas comprennent :</u> -les frais de personnels sur ressources propres (les personnels fonctionnaires ne sont pas inclus). -les frais de fonctionnement courant (matières premières, chauffage, entretien courant etc.) -l'amortissement des investissements et du gros œuvre sur ressources propres <u>Les charges de fonctionnement par lit comprennent :</u> -les frais de personnel (idem) -les frais de fonctionnement (idem) -l'amortissement (idem) -les loyers ou remboursements d'emprunts aux organismes HLM qui gèrent ou construisent des logements pour le compte du CNOUS En revanche, ils ne comprennent pas les subventions versées aux foyers agréés
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Le coût de fonctionnement par lit ne différencie pas les cités traditionnelles des logements conventionnés type HLM. S'agissant du coût de fonctionnement par lit, sa signification a donc une portée limitée. Par ailleurs, pour les lits comme pour les repas, il ne s'agit pas de coûts complets.
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2004, le coût de fonctionnement par repas des CROUS était de 4€59
Sens d'évolution souhaité	Une baisse des coûts unitaires n'est pas nécessairement significative d'une dégradation de la qualité

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Données disponibles durant le premier semestre n+1 pour l'année n : la valeur de l'indicateur 2005 sera connue en juin 2006
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Distinction des coûts de fonctionnement des cités universitaires traditionnelles et des logements conventionnés type HLM par une meilleure utilisation de la comptabilité analytique

Commentaire

--

Indicateur	Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 2 : aides indirectes
Objectif / axe de performance	Objectif 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts - point de vue du citoyen
Service responsable	DES : service des contrats et des formations ; Sous-direction de la vie étudiante

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2003 réalisé	2006 prévu	2010
						cible
1	Bilan des enquêtes de satisfaction sur la restauration relevant du réseau des oeuvres	Note sur 5	Triennale	3,5	3,6	4
2	Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement relevant du réseau des oeuvres	Note sur 5	Triennale	2,8	3	4

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête triennale auprès d'un échantillon de 25 000 étudiants Champ : universités
Mode de collecte des données de base	Enquête triennale de l'OVE
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Observatoire de la Vie Etudiante
Service responsable de la synthèse des données	Observatoire de la Vie Etudiante
Validation de l'indicateur	DES A6 – vie étudiante
Mode de calcul	L'enquête triennale mesure la satisfaction des étudiants sur 10 critères notés sur 5. Ici, on ne retient que la note d'ensemble.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	L'enquête ne couvre pas l'ensemble du champ : sont en particulier exclus les étudiants des écoles de commerce et d'ingénieurs. L'enquête 2003 ne permettait pas la distinction entre les logements gérés par les CROUS et ceux gérés par des organismes HLM.
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2003, les étudiants ont attribué une note de satisfaction de 3,5 sur 5 s'agissant de la restauration relevant du réseau des oeuvres universitaires et de 2,8 sur 5 concernant le logement.
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Données disponibles au premier semestre n+2 pour l'année n Les données de l'enquête 2003 sont disponibles depuis le premier semestre 2005 .
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	L'enquête 2006 intégrera un indicateur spécifique sur le logement des CROUS. Extension progressive du champ par enquêtes parallèles Une enquête annuelle conjointe CNOUS/OVE sur un échantillon plus restreint mais avec une extension du champ, est en cours d'élaboration dans le domaine de la restauration

Commentaire

--

Indicateur	Taux de couverture nationale et académique des besoins en logement des boursiers
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 2 : aides indirectes
Objectif / axe de performance	Objectif 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts -point de vue du citoyen
Service responsable	DES : service des contrats et des formations ; Sous direction de la vie étudiante

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2007 prévu	2008 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé				
1	Nombre de place pour 100 étudiants boursiers	Nombre	annuelle	30,6	30,5	31	30,5	30,3		30,4			35
2	Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers < 30	Nombre	annuelle	9	9	9	9	8		7			6
3	Nombre d'académies ayant un nombre de places pour 100 boursiers > 40	Nombre	annuelle	9	7	7	7	7		7			10

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Boursiers : Boursiers sur critères sociaux Nombre de places : tous types de logements confondus gérés par les CROUS
Mode de collecte des données de base	Boursiers : système AGLAE (DEP) Nombre de places : enquête CNOUS « mise à jour des établissements gérés »
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	CNOUS/DEP
Service responsable de la synthèse des données	CNOUS
Validation de l'indicateur	CNOUS/DES A6 – vie étudiante
Mode de calcul	Nombre de places pour 100 boursiers : (Nombre de places) * 100 / (nombre de boursiers)
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	L'estimation du nombre de logement est effectuée sur la base du plan Anciaux et peut donc être considérée comme fiable. L'estimation de l'évolution du nombre de boursiers, en revanche, pose plus de problèmes puisqu'elle dépend des hypothèses que l'on retient. Les cibles ont été fixées dans une hypothèse d'un nombre constant de boursiers. Si le nombre de boursiers devait augmenter, ces cibles devraient être revues à la baisse.
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2004, on comptait 30,5 places gérés par les CROUS pour 100 étudiants boursiers. 9 académies offraient un nombre de places inférieur à 30 et 7 un nombre de place supérieur à 40.
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Données disponibles en mars n+1 pour l'année n, n correspondant à l'année universitaires n/n+1. Données disponibles depuis 2002.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

--

Indicateur	Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 1 : Aides directes
Objectif / axe de performance	Objectif 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur –point de vue du citoyen
Service responsable	DES : Service des contrats et des formations ; Sous Direction de la Vie Etudiante

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2003 réalisé	2004 réalisé	2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé		
1	Taux de paiement des bourses sur critère sociaux avant le 30 novembre	Nombre et %	Annuelle	399 224 étudiants payés soit 84,6%	411 933 étudiants payés soit 85,0%	90%	412 382 étudiants payés soit 85%	90,0%	95%
	Taux de paiement des bourses sur critère sociaux avant le 31 décembre	Nombre et %	Annuelle	439 565 étudiants payés soit 93,2%	447 189 étudiants payés soit 92,3%	95%	450 459 Etudiants payés Soit 92,8%	95,0%	98%

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'indicateur est construit à partir des informations transmises par les rectorats sur les ordonnancements de paiement et les remontées comptables des trésoreries générales qui effectuent les versements aux boursiers
Mode de collecte des données de base	Logiciel AGLAE (DES/CNOUS) pour le nombre de boursiers ; Logiciels KHEOPS (rectorats) et INDIA (comptables publics) pour les versements. La notion de versement de la bourse n'étant pas connue au niveau des Crous, les données correspondent à des remontées informatiques des services ordonnateurs et payeurs à une date donnée
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Rectorats et trésoreries générales - CROUS
Service responsable de la synthèse des données	DES A6 – vie étudiante / CNOUS
Validation de l'indicateur	DES A6 – vie étudiante
Mode de calcul	Numérateur : Nombre d'étudiants ayant reçu le 1 ^{er} versement de leur bourse avant le 30 novembre (respectivement 30 décembre) de l'année n Dénominateur : Nombre d'étudiants boursiers en février n-1
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	Le choix du dénominateur (nombre de boursier en février n-1) s'explique par le fait qu'en novembre et décembre de l'année n, le nombre définitif de boursiers de l'année universitaire courante n'est pas encore définitivement connu.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Données disponibles en février n+1 pour l'année n, n étant l'année universitaire n/n+1. On dispose en février 2006 de la valeur réelle calculée avec le nombre de boursiers de février 2005, pour une livraison rapide (les données concernant les boursiers de l'année n étant connues ultérieurement).
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

L'absence de crédits suffisants en fin d'exercice depuis 2 ans impacte la valeur de l'indicateur indépendamment de l'action des opérateurs impliqués dans l'ordonnancement et le versement des bourses.

Indicateur	3 - Taux de réussite des boursiers par rapport aux non boursiers.
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 1 : Aides directes
Objectif / axe de performance	Objectif 1 : Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Ecart de taux de réussite en L	points	annuelle								
1a	pour info : Taux de réussite des boursiers en L	%	annuelle								
1b	pour info : Taux de réussite des non boursiers en L	%	annuelle								
2	Ecart de taux de réussite des boursiers en M	points	annuelle								
2a	pour info : Taux de réussite des boursiers en M	%	annuelle								
2b	pour info : Taux de réussite des non boursiers en M	%	annuelle								

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Sources : AGLAE et SISE. Appariement entre les deux sources sur l'identifiant national étudiant. Champ : universités et établissements assimilés, enseignement public, France métropolitaine et DOM.
Mode de collecte des données de base	Données administratives issues du système de gestion des bourses AGLAE et du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Ecart a - b a : Nombre de diplômés d'une licence (ou master) boursiers rapporté au nombre d'inscrits boursiers en année terminale de cursus licence (ou master) b : Nombre de diplômés d'une licence (ou master) non boursiers rapporté au nombre d'inscrits non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	La population des boursiers est différente de celle des étudiants en général. Pour comparer le taux de réussite des boursiers à celui des étudiants en général, il conviendra d'étudier l'effet structure de la population des boursiers. Les modalités de calcul seront éventuellement modifiées en conséquence.
Modalités d'interprétation	voir supra
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	PLF 2008 ou 2009
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Cet indicateur n'est pas encore construit. Il est conditionné par l'intégration du numéro national étudiant et sa bonne gestion dans AGLAE.

Commentaire

<p>Le suivi sera possible à partir de 2006 sur trois académies du fait de la refonte de l'outil informatique AGLAE prévoyant des interfaçages avec les logiciels de suivi des scolarités via l'utilisation d'un identifiant unique des étudiants. Une difficulté supplémentaire apparaît avec la mise en place du LMD. En effet un étudiant peut être inscrit dans le semestre suivant même s'il n'a pas validé les 60 crédits requis pour obtenir actuellement un nouveau droit à bourses.</p>

Indicateur	2 - Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 1 : aides directes
Objectif / axe de performance	Objectif 1- Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2003 réalisé	2004 réalisé	2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé		
1	Equivalent « L » Ouvriers, employés	%	annuelle	26,2	27,3			28,9	32
2	Equivalent « M » Ouvriers, employés	%	annuelle	15,9	17,0			17,5	20
3	Equivalent « D » Ouvriers, employés	%	annuelle	9,8	9,2			10,7	12

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions par diplôme équivalent cursus "L, M, D". Champ : enseignement public - Universités et établissements assimilés France métropolitaine et DOM
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Nombre d'étudiants d'une catégorie socio-professionnelle suivant un certain type de formation rapporté au nombre total d'étudiants suivant le même type de formation. Le niveau visé de chaque diplôme a été reclassé suivant le cursus L « Licence » M « Master » et D « Doctorat ».
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Le passage progressif des établissements au "L, M, D" est susceptible de modifier l'offre de formation dans l'avenir. Les catégories socio-professionnelles sont mal renseignées (1/4 des effectifs en formation équivalent D ne renseignent pas cette information).
Modalités d'interprétation	
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en juillet n+1 pour l'année n. L'année 2004 correspond aux étudiants inscrits à la rentrée 2004..
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

L'évolution positive de cet indicateur est loin d'être tributaire uniquement de l'action propre de la direction de l'enseignement supérieur ; d'autres paramètres, liés notamment aux parcours scolaires, ont une grande importance.

Indicateur	1 - Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale
Programme	Programme 2 : Vie étudiante
Action	Action 1 : Aides directes
Objectif / axe de performance	Objectif 1- Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2003 réalisé	2004 réalisé	2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé		
1	Employeurs, cadres, professions intermédiaires	%	annuelle	75	78			78,5	80
2	Employés, ouvriers	%	annuelle	38	41			43	50
3	Autres	%	annuelle	non sign.					
4	Ensemble des jeunes de 20-21 ans	%	annuelle	52	55			55	60

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Données tirées d'une enquête trimestrielle auprès des ménages, l'enquête emploi en continu (le chiffre annuel est obtenu à partir de la moyenne des résultats des quatre trimestres). Echantillon : environ 3000 jeunes de 20/21 ans. Champ : ensemble des ménages ordinaires de France Métropolitaine.
Mode de collecte des données de base	L'enquêteur interroge une ou différentes personnes du logement (enquête auprès des ménages), en face à face ou par téléphone.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	INSEE
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Pourcentage de ceux suivant ou ayant suivi des études supérieures, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20-21 ans en début d'année dont le père relève de telle catégorie socioprofessionnelle (nomenclature INSEE), calcul d'une moyenne annuelle.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	L'enquête portant sur un échantillon stratifié de faible dimension, un écart de 2 points de part et d'autre de la valeur n'est pas significatif. L'enquête étant trimestrielle, la robustesse de l'échantillon n'est pas assurée : certains individus peuvent être interrogés plusieurs fois dans l'année, d'autres non.
Modalités d'interprétation	L'année reportée sur le tableau est l'année de l'enquête, qui se déroule de janvier à décembre. Les âges de 20 et 21 ans ont été retenus parce qu'ils sont proches de l'entrée dans l'enseignement supérieur et en permettent un dénombrement à peu près exhaustif (s'agissant des études initiales). Ces chiffres fournissent un instantané des différences sociologiques d'accès à l'enseignement supérieur, non une information sur une année scolaire déterminée (certains jeunes ont pu commencer l'enseignement supérieur 2 ou 3 ans plus tôt, et arrêter ensuite). Aussi on interprétera plus justement la position des générations : 55% des jeunes nés en 1982 ou 1983 déclarent en 2004 avoir étudié dans l'enseignement supérieur.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en septembre n+1 pour l'année n. L'année 2004 concerne les enquêtes de l'année 2004..
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le principal souci tient à la faiblesse des échantillons, qui limite la représentativité des évolutions de court terme. Les premiers résultats fournis par l'enquête 2003 ont été rectifiés. Une réflexion méthodologique commune DEP/ INSEE devra être menée pour l'amélioration de cet indicateur.

Commentaire

L'évolution positive de cet indicateur est loin d'être tributaire uniquement de l'action propre de la direction de l'enseignement supérieur ; d'autres paramètres, liés notamment aux parcours scolaires, ont une grande importance.
--

Indicateur	Part des ressources propres sur les recettes de fonctionnement
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action15-3 : pilotage opérationnel des établissements
Objectif / axe de performance	Développer la réalisation de prestations de services par les universités (point de vue de l'utilisateur et du contribuable)
Service responsable	DES : Service des établissements

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Part des ressources propres sur les recettes de fonctionnement des établissements	%	Annuelle		34,82%	35%				36%	40%

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	-Comptes du cadre 3 (recettes) du compte financier des établissements hors subventions des collectivités publiques, droits de scolarité et redevances des diplômes nationaux. -Champ : Etablissements publics d'enseignement supérieur (EPCSCP, EPA, grands établissements et assimilés)
Mode de collecte des données de base	Système de traitement automatisé COFISUP (saisie manuelle des remontées annuelles des établissements)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DES B5 : bureau des moyens et de la coordination de l'enseignement supérieur
Service responsable de la synthèse des données	DES B5 : bureau des moyens et de la coordination de l'enseignement supérieur
Validation de l'indicateur	DES B5 (Valeur légale des données)
Mode de calcul	-Numérateur : Somme des recettes du cadre 3 des comptes financiers des établissements hors subventions des collectivités publiques et droit de scolarité des diplômes nationaux, mais y compris les droits perçus au titre des diplômes propres et les ressources exceptionnelles. -Dénominateur : comptes de produits (classe 7) du compte financier des établissements
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	- Pratiques hétérogènes des services comptables notamment pour l'imputation des recettes relatives aux droits perçus pour les diplômes propres qui ne sont pas toujours identifiées et globalisées sur la ligne comptable supérieure des droits de scolarité. - Comptabilisation de ressources exceptionnelles (ex. : dons et legs) dans l'indicateur pour ne pas prendre le risque de diversifier la définition de la notion de ressources propres et les montants afférents; les ressources propres ne se limitant généralement pas strictement à des prestations de service.
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2003, les ressources propres des établissements ont représenté 34,82% de leurs recettes de fonctionnement
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	- Données disponibles en avril n+2 pour les comptes financiers de l'année n : on disposera en avril 2006 des données issues des comptes financiers 2004 -Données déjà disponibles depuis 1991.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Expérimentation en cours d'une dématérialisation des remontées des comptes financiers des établissements afin de permettre un raccourcissement du délai de production de l'indicateur.

Commentaire

--

Indicateur	Montant des ressources propres procurées par les prestations de services
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action15-3 : pilotage opérationnel des établissements
Objectif / axe de performance	Développer la réalisation de prestations de services par les universités (point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable)
Service responsable	DES : Service des établissements

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006	2010
						prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	cible
1	Montant des ressources propres des établissements procurées par les prestations de service	Euros	Annuelle		935 M€	963 M€				1 024 M€	1 200 M€

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	-Comptes du cadre 3 (recettes) du compte financier des établissements hors subventions des collectivités publiques, droits de scolarité et redevances des diplômes nationaux. -Champ : Etablissements publics d'enseignement supérieur (EPCSCP, EPA, grands établissements et assimilés)
Mode de collecte des données de base	Système de traitement automatisé COFISUP (saisie manuelle des remontées annuelles des établissements)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DES B5 :bureau des moyens et coordination de l'enseignement supérieur
Service responsable de la synthèse des données	DES B5 :bureau des moyens et coordination de l'enseignement supérieur
Validation de l'indicateur	DES B5 (Valeur légale des données)
Mode de calcul	Somme des recettes du cadre 3 des comptes financiers des établissements hors subventions des collectivités publiques et droit de scolarité des diplômes nationaux, mais y compris les droits perçus au titre des diplômes propres et les ressources exceptionnelles
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	-Pratiques hétérogènes des services comptables notamment pour l'imputation des recettes relatives aux droits perçus pour les diplômes propres qui ne sont pas toujours identifiées et globalisées sur la ligne comptable supérieure des droits de scolarité. -Comptabilisation de ressources exceptionnelles (ex. : dons et legs) dans l'indicateur pour ne pas prendre le risque de diversifier la définition de la notion de ressources propres et les montants afférents; les ressources propres ne se limitant généralement pas strictement à des prestations de service. Pratiques hétérogènes des services comptables se réalisant notamment pour l'imputation des recettes relatives aux droits perçus pour les diplômes propres qui est parcellaire du fait de la globalisation de cette ressource sur la ligne comptable supérieure des droits de scolarité.
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2003, pour l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur, les ressources propres procurées par les prestations de service ont atteint 935 M€
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	- Données disponibles en avril n+2 pour les comptes financiers de l'année n : on disposera en avril 2006 des données issues des comptes financiers 2004 -Données déjà disponibles depuis 1991.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Dématérialisation des flux et gestion automatisée des données permettant un raccourcissement du délai de production des données.

Commentaire

--

Indicateur	Taux d'occupation des locaux
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action 14 : immobilier
Objectif / axe de performance	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier (point de vue de l'utilisateur et du contribuable)
Service responsable	DES : Service des établissements

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002	2003	2004		2005		2006	2010
				réalisé	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	cible
1											

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	En cours de définition dans la mesure où les ratios m ² par étudiants prévus dans le référentiel des constructions universitaires 1997 ont été établis sur la base des maquettes pédagogiques servant de référence au système de répartition des moyens « San Remo », dont la refonte est en cours d'étude : Surfaces d'enseignement théorique déterminées en fonction du nombre réel d'étudiants / surfaces d'enseignement réelles. Champs couverts : surfaces en m ² SHON des établissements d'enseignement supérieur (hors CROUS)
Mode de collecte des données de base	A partir des données respectives suivantes : - effectifs étudiants enregistrés dans la base de données SISE au 15 janvier de l'année ; - surfaces en m ² SHON déclarées par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'enquête surfaces annuelle réalisée par la DES.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Etablissements d'enseignement supérieur associés aux services constructeurs des rectorats (ingénieurs régionaux de l'équipement).
Service responsable de la synthèse des données	DES sous-direction de l'aménagement et de la carte universitaires avec relais académique (ingénieurs régionaux de l'équipement).
Validation de l'indicateur	Première expertise effectuée par les ingénieurs régionaux de l'équipement puis validation finale par la DES sous-direction de l'aménagement et de la carte universitaires.
Mode de calcul	Taux d'occupation des locaux d'enseignement de chaque établissement $= \frac{\text{Surface théorique d'enseignement}}{\text{Surface réelle d'enseignement}} \text{ en } \%$ <p>La surface théorique est calculée en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans chaque établissement auquel sont appliqués des ratios d'occupation en m² SHON pondérés par des coefficients (par exemple taux d'encadrement pédagogique et taux d'encadrement en personnel ATOSS).</p>
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	<ul style="list-style-type: none"> - L'occupation des locaux d'enseignement est souvent mutualisée avec les locaux dévolus à la recherche ; - la diversité des établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements, EPA d'enseignement supérieur, etc) est un facteur de complexité dans la production de l'indicateur.
Modalités d'interprétation	
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Fournir une méthode de calcul consolidée et partagée par les différents acteurs de l'enseignement supérieur en vue d'obtenir une application homogène de la méthode.

Commentaire

L'approche au m² par étudiant a été retenue parce qu'elle paraît plus facile à mesurer, mais une approche du taux d'occupation réel pourrait être proposée sous réserve que les établissements disposent des systèmes d'information adéquats.

Réflexion identique en cours sur les surfaces recherche.

Méthode à harmoniser entre les surfaces d'enseignement entendues au sens large (vie de l'établissement, bibliothèque, etc.) et surfaces recherche.

Indicateur	3 : Collaborer activement avec les laboratoires de l'UE25
Programme	150 - FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Action	Actions 6 à 12 : recherche
Objectif / axe de performance	11- PARTICIPER A LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE
Service responsable	

Description de l'indicateur

i d	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	Résultat 2002	Résultat 2003	Résultat 2005	Prévision 2006		cible fixée : 2009
3	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme	%	annuelle	20,8	21,4		25		30

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Numérateur et dénominateur : publications décomptées dans la base internationale de référence pour les sciences de la matière et de la vie
Mode de collecte des données de base	Collecte de notices bibliographiques à partir des bases de données des éditeurs internationaux ou scanning de revues scientifiques sélectionnées
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Thomson Scientific (Philadelphie, USA)
Service responsable de la synthèse des données	OST
Validation de l'indicateur	Contrôles statistiques internes
Mode de calcul	Part = Nombre d'articles des opérateurs écrits en collaboration avec un pays de l'UE25/nombre d'articles total des opérateurs.

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. Les habitudes de publication et citation varient selon les disciplines. L'année (n-2), ici 2003, est incomplète de manière variable selon les journaux. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.
modalités d'interprétation	Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponibilité en n+2 pour n.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires dont le rattachement est universitaire ; Des travaux précédents permettent d'évaluer la plausibilité du traitement automatique des données, mais cette méthode devra être remplacée, à échéance 2006 ou 2007, par une reconnaissance précise, validée par chacun des établissements concernés. Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires dont le rattachement est universitaire ; cette méthode devra être remplacée, à échéance 2006 ou 2007, par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements concernés.

Commentaire

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice.
--

Indicateur	2 : Collaborer activement aux meilleurs projets de recherche européens
Programme	150 - FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Action	Actions 6 à 12 : recherche
Objectif / axe de performance	11- PARTICIPER A LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE
Service responsable	

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	5 ^{ème} PCRD (1998-2002) constaté	6 ^{ème} PCRD (2003-2006) prévu	7 ^{ème} PCRD (2007-2013) cible
2	Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européennes (5 ^{ème} PCRD 1998-2002)	%	1,1	1,2	1,3

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La Commission européenne maintient une base des projets financés dans le cadre de ses programmes. Elle met en ligne une partie de cette base, Cordis, dont elle délivre plusieurs copies annuelles à l'OST.
Mode de collecte des données de base	Base de gestion de projet créée par les services de la commission pour leur suivi de projets.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Service Cordis de la Commission
Service responsable de la synthèse des données	OST Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST ; les projets sont agrégés sans double compte.
Validation de l'indicateur	Contrôles statistiques internes
Mode de calcul	Part = Nombre de projets dans lequel les opérateurs sont coordinateurs/nombre de projets financés

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Chaque programme a une philosophie et une structure un peu différentes des précédents.
modalités d'interprétation	Les programmes sont organisés sur une base pluriannuelle (4 ans). Les indicateurs sont calculés à mi-programme et en fin de programme, et ramenés à une moyenne annuelle.

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires dont le rattachement est universitaire ; cette méthode devra être remplacée, à échéance 2006 ou 2007, par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements concernés.

Commentaire

<p>Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice.</p>

Indicateur	1 : Collaborer activement aux meilleurs projets de recherche européens
Programme	150 - FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Action	Actions 6 à 12 : recherche
Objectif / axe de performance	11- PARTICIPER A LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE
Service responsable	

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	5 ^{ème} PCRD (1998-2002) constaté	6 ^{ème} PCRD (2003-2006) prévu	7 ^{ème} PCRD (2007-2013) cible
1	Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (5 ^{ème} PCRD 1998-2002)	%	9,6	10	10,5

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La Commission européenne maintient une base des projets financés dans le cadre de ses programmes. Elle met en ligne une partie de cette base, Cordis, dont elle délivre plusieurs copies annuelles à l'OST.
Mode de collecte des données de base	Base de gestion de projet créée par les services de la commission pour leur suivi de financements.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Service Cordis de la Commission
Service responsable de la synthèse des données	OST Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST. Les projets sont agrégés sans double compte.
Validation de l'indicateur	Contrôles statistiques internes
Mode de calcul	Part = Nombre de projets dans lesquels les opérateurs participent / nombre de projets financés dans le cadre du 5 ^{ème} PCRD

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Chaque programme a une philosophie et une structure un peu différentes des précédents.
modalités d'interprétation	Les programmes 4 et 5 ont été organisés sur une base pluriannuelle (4 ans). Les indicateurs sont calculés à mi-programme et en fin de programme, et ramenés à une moyenne annuelle.

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires dont le rattachement est universitaire ; cette méthode devra être remplacée, à échéance 2006 ou 2007, par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements concernés. En 2006, l'indicateur sera calculé en participations et non plus en projets (total des participations des laboratoires du programme / total des participations aux projets financés)

Commentaire

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice.
--

Indicateur	1 - Attractivité des opérateurs du programme.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	
Objectif / axe de performance	10- Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2000	2001	2002	2003	2004		2005		2006	2008
				réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	cible
1	Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme	%	annuelle	6,4	6,6	6,6	6,7					7,3	8
2	Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE15) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme	%	Annuelle	2,1	2,2	2,2	2,2					2,5	3
	Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE25) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme	%	Annuelle										

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs en personnes physiques
Mode de collecte des données de base	Fichiers de gestion : paye, personnels, CNE (contrôle national des emplois)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DAF, DPE, DES
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	-Numérateur : nombre de chercheurs étrangers -Dénominateur : total des chercheurs (étrangers + français + non ventilés)
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Le questionnement sur la base du Manuel de Frascati (permettant une meilleure comparabilité au niveau de l'OCDE) ne concerne que la recherche sur le territoire français (les chercheurs travaillant à l'étranger ne sont pas pris en compte). 1 : DR PR : titulaires OK, non titulaires non ventilés par nationalité (effectif négligeable) 2 : CR, MCF : titulaires OK, non titulaires non ventilés : environ 25% de l'effectif 3 : IR : les fichiers ne permettent pas a priori de ventiler par nationalité (vérifier si pas d'information ou mauvaise qualité) 4 : post doctorants : définition à construire, catégorie inexistante dans les enquêtes actuelles (soit non titulaires, soit ATER, soit non salariés)
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2003, la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme

	est de 6,7%.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en juillet n+2 pour l'année n.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	1 mettre en place la connaissance des IR 2 mettre en place la connaissance des non titulaires Question à vérifier : statut légal des PR et MCF non communautaires en qualité de titulaires (3,5% des effectifs) Question 2 : envisager de distinguer dans la population des étrangers les communautaires des autres (à partir de 2004)

Commentaire

--

Indicateur	3 - Intensité du partenariat avec les entreprises
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	
Objectif / axe de performance	9- Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche - Point de vue du citoyen et du contribuable
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2000	2001	2002	2003	2004		2005		2006	2008
				réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	cible
1	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme	%	annuelle	3,4	3,9	3,5	3,3					3,4	3,5

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Montants hors taxes Numérateur : Ressources issues des contrats de recherche avec des entreprises - -source enquête sur les ressources globales des universités (données disponibles par établissement) Dénominateur :ensemble des ressources « recherche » des opérateurs du programme (y compris salaires et allocations) calculées à partir d'informations provenant d'une part de l'enquête sur les ressources globales des universités, et d'autre part de différentes bases de données de gestion fournies par trois directions du ministère (DPE,DAF et DR)- informations jusqu'ici exploitées au niveau académique ; les fichiers ne comprennent pas tous le niveau « établissement. »
Mode de collecte des données de base	Enquête annuelle auprès des universités (ou opérateurs ? voir avec DEP)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Numérateur : ressources contrats de recherche Dénominateur : ressources recherche totales des établissements
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Le questionnement sur la base du Manuel de Frascati (permettant une meilleure comparabilité au niveau de l'OCDE) ne concerne que la recherche sur le territoire français (les chercheurs travaillant à l'étranger ne sont pas pris en compte). 1 : le poids des salaires dans les ressources (subventions) « écrase » les évolutions des autres composantes ressource. 2 : seules les ressources propres sont « maîtrisables » par les Universités qui restent tributaires de décisions externes. 3 : l'évolution des structures mises en place par les Universités pour gérer la valorisation (par exemple : ADER, SAIC...) peut rendre difficile l'interprétation des évolutions.
Modalités d'interprétation	Lecture : En 2003, la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères représente 3,3% des ressources recherche totales des opérateurs du programme.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en juillet n+2 pour l'année n.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Les transferts de savoir-faire ne rentrent pas dans le champ de l'indicateur

Commentaire

Les contrats de recherche ou de transferts de savoir-faire passés avec des entreprises n'entrent pas dans le champ de l'indicateur.

Indicateur	2 - Efficience de la politique de valorisation.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	
Objectif / axe de performance	9- Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche - Point de vue du citoyen et du contribuable
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2008 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme	%	annuelle		0,17					0,18	0,2

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Montants hors taxes
Mode de collecte des données de base	Enquêtes organismes et services publics, CHU-CLCC, associations, RGU (ressources globales des Universités)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Rapport : -Numérateur : ressources apportées par les redevances de propriété intellectuelle (brevets et logiciels)- enquête sur les ressources globales des universités (disponible pour chaque établissement) -Dénominateur :ensemble des ressources « recherche » des opérateurs du programme calculées à partir d'informations provenant d'une part de l'enquête sur les ressources globales des universités, et d'autre part de différentes bases de données de gestion fournies par trois directions du ministère (DPE,DAF et DR)- informations jusqu'ici exploitées au niveau académique ; les fichiers ne comprennent pas tous le niveau « établissement. »
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	-Le questionnement sur la base du Manuel de Frascati (permettant une meilleure comparabilité au niveau de l'OCDE) ne concerne que la recherche sur le territoire français. (les chercheurs travaillant à l'étranger ne sont pas pris en compte). -La ressource apportée est marginale par rapport à l'ensemble et son évolution peu visible. -Pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources recherche.
Modalités d'interprétation	L'indicateur devra être rapproché des autres indicateurs sur la propriété intellectuelle. Lecture : en 2003, la part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle représente 0,17% des ressources recherche totales des opérateurs du programme.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en juillet n+2 pour l'année n.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Amélioration et adaptation des questionnaires aux différents organismes

Commentaire

--

Indicateur	1 : Efficacité de la politique de valorisation
Programme	150 - FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Action	Actions 6 à 12 : recherche
Objectif / axe de performance	9- CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE NATIONALE PAR LE TRANSFERT ET LA VALORISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Service responsable	OST

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	résultat 2004	résultat 2005	prévision 2006	cible fixée : 2008
1a	Part des opérateurs du programme dans les demandes de brevets déposés à l' INPI par des déposants français	%	annuelle	1		1,1	1,2
1b	Part des opérateurs du programme dans les demandes de brevets déposés à l' OEB par des déposants français	%	annuelle	1		1,1	1,2

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Il s'agit de la part des demandes de dépôts de brevets faits par les opérateurs du programme, en référence française ou européenne (UE25), c'est à dire respectivement enregistrées à l'INPI (institut national de la propriété industrielle) et à l'OEB (Office européen de brevets), en demandes directes et PCT(1) (1) :PCT : voie de dépôts de brevets (International patent Treaty) qui facilite le dépôt multi-pays et se fait auprès de l'OEB ; si un pays européen est couvert, on l'assimile à un brevet européen ordinaire.
Mode de collecte des données de base	Les deux bases sont maintenues par des offices de brevets.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	INPI, OEB
Service responsable de la synthèse des données	OST Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST ; les brevets des opérateurs sont agrégés sans double compte.
Validation de l'indicateur	Contrôles statistiques internes
Mode de calcul	Part = Nombre de demandes des opérateurs/nombre de demandes de référence (France ou Europe -UE25)

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Toutes les innovations ne font pas l'objet d'un dépôt de brevet ,et toutes les demandes de brevets n'aboutissent pas à une délivrance, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive.
modalités d'interprétation	Lecture : en 2004 , parmi les demandes de dépôts de brevets faites à l'INPI par les déposants français , 1% ont été faites par les opérateurs du programme .Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.
Sens d'évolution souhaité	hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponibilité n+1 pour l'année n.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Les opérateurs améliorant sensiblement leur système d'information, le repérage sera amélioré au fil du temps.

Commentaire

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice.
--

Indicateur	1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme
Programme	150 - FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Action	Actions 1 à 6 : recherche
Objectif / axe de performance	8- DEVELOPPER LE DYNAMISME ET LA REACTIVITE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Service responsable	

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	Résultat 2002	Résultat 2003	Prévision 2006	cible fixée : 2009
1	Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence française	%	annuelle	64,1	65,3	65,3	65,3
2	Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne (UE25)	%	annuelle	8,2	8,1	8,3	8,5
3	Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence mondiale	%	annuelle	3,0	2,9	2,7 à 3	2,5 à 3

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Numérateur et dénominateur : publications décomptées dans la base internationale de référence pour les sciences de la vie . Les publications dans le domaine des STIC seront également décomptées dès que possible (interrogations sur la définition du champ).
Mode de collecte des données de base	Collecte de notices bibliographiques à partir des bases de données des éditeurs internationaux ou scanning de revues scientifiques sélectionnées
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Thomson Scientific (Philadelphie, USA)
Service responsable de la synthèse des données	OST Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST.
Validation de l'indicateur	L'indicateur fait l'objet de contrôles statistiques internes.
Mode de calcul	Part = Nombre d'articles des opérateurs/nombre d'articles dans le domaine considéré comme prioritaire (en référence France) Le calcul est en compte fractionnaire (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles), pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. Les habitudes de publication et citation varient selon les disciplines. L'année (n-2), ici 2003, est incomplète de manière variable selon les journaux. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.
modalités d'interprétation	Lecture : en 2002, les publications de référence internationale des opérateurs représentaient dans le domaine des sciences de la vie respectivement 64,1% des publications françaises, 8,2% des publications européennes et 3,0 % des publications mondiales dans ce même domaine. Une hausse de l'indicateur reflète une amélioration de la réactivité scientifique des opérateurs aux domaines prioritaires. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.
Sens de l'évolution souhaité	hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponibilité n+2 pour l'année n. Les résultats de l'année 2003 concernent les publications de 2003 ;
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires dont le rattachement est universitaire ; cette méthode devra être remplacée, à échéance 2006 ou 2007, par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements concernés.

Commentaire

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice.

Indicateur	2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme
Programme	150 - FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Action	Actions 6 à 12 : recherche
Objectif / axe de performance	7- PRODUIRE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES AU MEILLEUR NIVEAU INTERNATIONAL
Service responsable	

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	résultat 2002	résultat 2003	prévision 2006	cible fixée : 2011
2	Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	annuelle	0,89		0,91	0,93

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Numérateur et dénominateur : publications et citations décomptées dans la base internationale de référence pour les sciences de la matière et de la vie.
Mode de collecte des données de base	Collecte de notices bibliographiques à partir des bases de données des éditeurs internationaux ou scanning de revues scientifiques sélectionnées
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Thomson Scientific (Philadelphie, USA)
Service responsable de la synthèse des données	OST Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST.
Validation de l'indicateur	L'indicateur fait l'objet de contrôles statistiques internes.
Mode de calcul	Indice = part de citations à deux ans des opérateurs (%) / part des publications des opérateurs (%) Le calcul est en compte fractionnaire (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles), pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. Les habitudes de publication et citation varient selon les disciplines. L'année (n-2), ici 2003, est incomplète de manière variable selon les journaux. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales. Les citations sont collectées sur deux années en incluant l'année de publication. Ce délai est extrêmement court.
modalités d'interprétation	Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.
Sens de l'évolution souhaité	hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponibilité n+3 pour l'année n. Les résultats de l'année 2002 concernent les citations des articles publiés en 2002.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires dont le rattachement est universitaire ; cette méthode devra être remplacée, à échéance 2006 ou 2007, par une reconnaissance précise et validée par chacun des établissements concernés.

Commentaire

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice.
--

Indicateur	1 : Production scientifique des opérateurs du programme
Programme	150 - FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE
Action	Action 6 à 12 : recherche
Objectif / axe de performance	7- PRODUIRE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES AU MEILLEUR NIVEAU INTERNATIONAL
Service responsable	

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	résultats 2002	résultat 2003	prévisions 2006	Cible fixée 2009
1a	Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de la France	%	annuelle	64,7	65,5	65,5	65,5
1b	Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'union européenne (UE25)	%	annuelle	9,0	8,9	8,7 à 9,3	8,5 à 9,5
1c	Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du Monde	%	annuelle	3,1	3	2,8 à 3	2,6 à 3,1

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Numérateur et dénominateur : publications décomptées dans la base internationale de référence pour les sciences de la matière et de la vie.
Mode de collecte des données de base	Collecte de notices bibliographiques à partir des bases de données des éditeurs internationaux ou scanning de revues scientifiques sélectionnées
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Thomson Scientific (Philadelphie, USA)
Service responsable de la synthèse des données	OST Les données sont validées, calibrées et structurées par l'OST.
Validation de l'indicateur	L'indicateur fait l'objet de contrôles statistiques internes.
Mode de calcul	Part = Nombre d'articles des opérateurs/nombre d'articles de référence (France ou UE25 ou Monde) Le calcul est en compte fractionnaire (c'est-à-dire en tenant compte du nombre de laboratoires signataires des articles), pour assurer la robustesse de l'indicateur.

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	La base est une sélection qualitative et non le reflet de la totalité de la production des opérateurs. Les habitudes de publication et citations varient selon les disciplines. L'année (n-2), ici 2003, est incomplète de manière variable selon les journaux. La base ne prend pas en compte les sciences humaines et sociales.
modalités d'interprétation	Lecture : en 2002, les publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines des sciences de la matière et de la vie ont représenté 64,7 % de la production scientifique française, 9% de la production scientifique européenne et 3,1% de la production scientifique mondiale dans ces mêmes domaines. Même si les variations de l'indicateur sont lentes, c'est son évolution au cours du temps qui constitue le signal le plus important.

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponibilité n+2 pour l'année n. Les résultats de l'année 2003 concernent les publications de 2003.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le périmètre des opérateurs est défini selon des procédures automatiques de repérage des adresses des laboratoires dont le rattachement est universitaire ; Des travaux précédents permettent d'évaluer la plausibilité du traitement automatique des données, mais cette méthode devra être remplacée, à échéance 2006 ou 2007, par une reconnaissance précise, validée par chacun des établissements concernés.

Commentaire

Liste des opérateurs : les principaux opérateurs sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) et certains établissements publics (établissements universitaires, écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du MENESR, les IEP, les ENS, les EFE, les observatoires de Paris et Nice.
--

Indicateur	Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action 5 : Bibliothèques
Objectif / axe de performance	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2003	2004		2005		2006	2008
				réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	cible
1	Nombre de documents communiqués et prêtés	Nombre	Annuelle	18 740 772		19 325 631	19 800 000		20 500 000	22 000 000
	Taux de réponse	%	Annuelle	95%		96%	97%		98%	100%
	Nombre de documents téléchargés (base de donnée)	Nombre	Annuelle	3 386 761		4 057 333	5 600 000		8 300 000	15 000 000
	Taux de réponse	%	Annuelle	24%		28%	50%		75%	90%
	Nombre de périodiques électroniques téléchargés	Nombre	Annuelle	6 910 712		9 462 623	1 150 000		16 000 000	30 000 000
	Taux de réponse	%	Annuelle	43%		50%	55%		75%	90%
	Consultation du site Web ; nombre de documents téléchargés	Nombre	Annuelle							
	Taux de réponse	%	Annuelle							

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	-Champ couvert : Etablissements d'enseignement supérieur -Données : nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de réponses -Données en année civile
Mode de collecte des données de base	Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires, effectuée par voie électronique auprès des universités et autres établissements d'enseignement supérieur
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Direction de l'enseignement supérieur, sous-direction des bibliothèques et de la documentation, bureau de la coordination documentaire.
Service responsable de la synthèse des données	Direction de l'enseignement supérieur, sous-direction des bibliothèques et de la documentation, bureau de la coordination documentaire.
Validation de l'indicateur	Annuelle DES
Mode de calcul	
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Quoique sommaires, les données relatives aux documents téléchargés sont les seules qui soient à la fois significatives des usages de la documentation électronique et susceptibles d'obtenir dans les années à venir un taux de réponses suffisamment élevé pour être représentatives.
Modalités d'interprétation	
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	-Fin de l'année n+1 pour l'année n. -Communication et prêts : données disponibles depuis 1988 -Documents téléchargés : données partiellement disponibles depuis 2003
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	S'agissant des documents téléchargés en intranet, une amélioration de la collecte permettra une augmentation des taux de réponses et un élargissement du périmètre au-delà des seules universités. En ce qui concerne la consultation des sites web des établissements, la collecte est tributaire de comptages effectués de façon homogène. Une adaptation progressive des systèmes locaux permettra de fournir des données partiellement représentatives à partir de 2006 (portant sur l'exercice 2005).

Commentaire

-La cible concernant la consultation des sites web des établissements ne pourra être fixée qu'en fonction de l'analyse des données 2004 et 2005 (collectées respectivement en 2005 et 2006).

-La mesure des usages des ressources électroniques au travers d'indicateurs pertinents et susceptibles d'être renseignés de façon homogène par les établissements est au centre de travaux menés par les bibliothèques au niveau international. S'agissant des bibliothèques d'enseignement supérieur en France, un groupe de travail a été constitué et formalise des propositions pour faire évoluer sur ce point le recueil des données statistiques.

Indicateur	Mesure de la disponibilité des places de bibliothèque
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action 5 : Bibliothèques
Objectif / axe de performance	Objectif 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche - point de vue de l'utilisateur et du citoyen
Service responsable	Direction de l'enseignement supérieur, sous direction des bibliothèques et de la documentation

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2008 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Disponibilité hebdomadaire théorique des places de bibliothèque par usager	Heures, minutes	annuelle		4h18		4h 24			4h40	4h50

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	-Champ couvert : services communs de documentation des universités et services interétablissements de coopération documentaire -Données : . nombre de places de travail . durée hebdomadaire d'ouverture . population à desservir (nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs) - Données sur l'année civile
Mode de collecte des données de base	Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires, effectuée par voie électronique auprès des universités et autres établissements d'enseignement supérieur
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Direction de l'enseignement supérieur, sous-direction des bibliothèques et de la documentation, bureau de la coordination documentaire.
Service responsable de la synthèse des données	Direction de l'enseignement supérieur, sous-direction des bibliothèques et de la documentation, bureau de la coordination documentaire.
Validation de l'indicateur	DES
Mode de calcul	<u>Nombre de places de travail x durée hebdomadaire d'ouverture</u> Nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Les limites de l'indicateur tiennent au fait qu'il ne prend en compte que la durée théorique d'accueil d'un usager dans la bibliothèque, alors que se développe par ailleurs l'accès en ligne 24 heures sur 24 à des ressources documentaires depuis d'autres lieux. L'indicateur n'exprime donc que partiellement le niveau de l'offre des services. Il ne permet pas non plus de mesurer la qualité de ce service. La combinaison de trois données essentielles rend toutefois cet indicateur particulièrement représentatif des conditions d'accueil des usagers.
Modalités d'interprétation	Lecture : En 2004, la disponibilité hebdomadaire théorique d'une place en bibliothèque par usager (étudiants ou enseignant-chercheur) a été de :4h 18. Une hausse de l'indicateur signifie une amélioration du service rendu aux usagers
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Données disponibles à la fin de l'année n+1 pour l'année n .La donnée 2005 sera disponible fin 2006. Donnée disponible depuis 1999.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Il convient d'étendre cet indicateur au-delà du périmètre des seules universités. L'hétérogénéité des services documentaires des autres EPSCP nécessitera toutefois de prendre toutes les précautions méthodologiques requises.

Commentaire

--

Indicateur	Nombres de diplômes conjoints au niveau D
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Actions 3 : formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif / axe de performance	Accroître l'attractivité internationale de l'offre française et son intégration dans le système européen et mondial - point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Nombre d'inscriptions annuelles de doctorants en cotutelle internationale de thèse	valeur	annuelle				546			600	700

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Recensement des premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, effectué par l'école doctorale (ED) accueillant le doctorant. Identification par l'ED des premières inscriptions en thèse en fonction de trois critères : (1) le nom de l'établissement de rattachement principal de l'ED ; (2) le pays partenaire pour la cotutelle ; (3) le secteur disciplinaire dans lequel s'inscrit la cotutelle de thèse.
Mode de collecte des données de base	Remontée de données à partir de 315 écoles doctorales accréditées, lors de la Phase 3 de l'enquête SIREDO (effectuée du 15/02/2005 au 31/03/2005).
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Cellule des systèmes d'information de la direction de la recherche (DR, Sous-direction de la recherche universitaire)
Service responsable de la synthèse des données	Direction de l'enseignement supérieur (Bureau A10)
Validation de l'indicateur	Directeur de l'enseignement supérieur
Mode de calcul	Recueil des inscriptions ED par ED ; agrégat par ED ; agrégat national
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Enquête conduite au niveau des laboratoires de recherche par les directeurs d'ED = pas de contrôle des données au moyen de l'identifiant national « I/VE » des doctorants
Modalités d'interprétation	Lecture : à la rentrée 2004, on a recensé 546 nouvelles inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle.
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Données disponibles au mois de juin de l'année n+1 pour l'année universitaire n/n+1 (période d'observation des données : 15/02 de l'année n+1) Les données 2005 seront disponibles en juin 2006.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Un recueil ultérieur des inscriptions au moyen de l'enquête « SISE » (DEP) est planifié, afin de pouvoir contrôler les données à partir de l'identifiant « INE » des doctorants. Il nécessite et une extension du taux de couverture de SISE de 97 à 137 établissements (= nombre d'universités et d'EPCST habilités à délivrer le doctorat).

Commentaire

<p><u>Europe</u> : 185 co-tutelles avec les 35 pays qui étaient membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) en 2004 + 25 cotutelles avec les pays répertoriés « autres pays européens, non-membres de l'EEES en 2004 » (Fédération de Serbie-Monténégro, Moldavie, Biélorussie, Géorgie, Ukraine)</p> <p><u>Hors Europe</u> : 336 co-tutelles avec l'Afrique, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, le Proche et le Moyen-Orient, l'Asie et l'Océanie, soit au total 546 inscriptions en cotutelle internationales pour l'année 2004/2005.</p>

Indicateur	Nombres de diplômes conjoints au niveau M
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Actions 2: formation initiale et continue de niveau master
Objectif / axe de performance	- Accroître l'attractivité internationale de l'offre française et son intégration dans le système européen et mondial - point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002	2003	2004		2005		2006	2010
				réalisé	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	cible
1											200*

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	-Nombre de conventions passées dans le cadre de la délivrance de diplômes en partenariat international (application du décret n° 2005-450 du 11 mai 2005) - champ : France entière_ public+ privé
Mode de collecte des données de base	Données recensées pour chaque vague contractuelle tous les 4 ans : -La 1 ère année 2006: il s'agira d'une enquête papier ou téléphonique auprès de la vague concernée. - Pour les vagues contractuelles suivantes, les données remonteront de manière automatisée par l'application informatique de la DES « habili »
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DES :Bureau des masters en liaison avec le bureau de l'organisation des systèmes d'information.
Service responsable de la synthèse des données	DES :Bureau des masters en liaison avec le bureau de l'organisation des systèmes d'information.
Validation de l'indicateur	DES :Bureau des masters en liaison avec le bureau de l'organisation des systèmes d'information
Mode de calcul	
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	Il s'agit du nombre de conventions signées. Donc pour un même master ayant plusieurs spécialités , si 5 conventions avec des établissements étrangers sont signées pour une ou plusieurs spécialités la donnée enregistrée sera :5
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Les données étant disponibles par vague contractuelle, les données sur l'ensemble des établissements seront donc connues en 2009.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Au-delà de la collecte quantitative, il faudra mener des études en terme d'approche qualitative (pertinence et plus-value des conventions par exemple)

Commentaire

L'indicateur est en cours de construction * cible donnée à titre indicatif, la mesure réelle du nombre de conventions étant en cours.
--

Indicateur	3 - Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Actions 1 à 3 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence. - Formation initiale et continue de niveau master. - Formation initiale et continue de niveau doctorat. - Pilotage et support du programme.
Objectif / axe de performance	5- Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	curcus Licence	%	annuelle		44,8		48,3			51	60
2	curcus Master	%	annuelle		85,5		84,5			87	90

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscrits et diplômés en niveau terminal des cursus licence et master. Cursus licence : POST-DUT DNTS LIC BI-DISCIPLINAIRE LICENCE LICENCE IUP LICENCE PROF. LICENCE PLURIDISCIPL. AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC +3 LICENCE (LMD) - Cursus master : DEA DESS FORM. INGENIEUR CLASSIQUE FORM. ING. EN PARTENARIAT MASTER. Champ : Universités et établissements assimilés (enseignement public). France métropolitaine et DOM.
Mode de collecte des données de base	Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	(nombre de diplômés étrangers non bacheliers d'une licence (ou d'un master)/ nombre d'étrangers non bacheliers inscrits en année terminale du cursus) rapporté à (nombre de diplômés français d'une licence (ou d'un master)/ nombre d'inscrits français en année terminale du cursus).
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	Indicateur comparant la réussite des étudiants étrangers à celle des étudiants français (inférieur à 100 si les étrangers ont une réussite relative plus faible que celle des français, égal à 100 si elle est identique et supérieur à 100 si elle est plus forte). Une hausse de l'indicateur signifie que les résultats des étudiants étrangers se rapprochent de ceux des étudiants français.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en novembre n+1 pour la session n. L'année 2003 concerne les diplômés de la session 2003.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

--

Indicateur	2 - Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	1 à 3, 15 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence. - Formation initiale et continue de niveau master. - Formation initiale et continue de niveau doctorat. - Pilotage et support du programme.
Objectif / axe de performance	5- Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2003 réalisé	2004 réalisé	2005		2006		2007 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	inscrits en master	%	annuelle	13,3	14,9			16,5%			20%
2	inscrits en doctorat	%	annuelle	26,1	28,0			29,5%			33%

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions par diplôme équivalent cursus Master et cursus Doctorat. Champ : enseignement public - Universités et établissements assimilés, France métropolitaine et DOM.
Mode de collecte des données de base	Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	1. Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus master hors santé (maîtrises, MST, MSG, maîtrise IUP, DEA, DESS, ensemble des master LMD-y compris master des écoles d'ingénieur, master Dubie) rapporté à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations. 2. Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat inscrits dans des diplômes équivalents au cursus doctorat rapporté à l'ensemble des inscrits de cette formation.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Pour approcher la population des étudiants étrangers venus en France spécifiquement pour faire des études, on se limite aux seuls étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français.
Modalités d'interprétation	Une augmentation de chacun de ces indicateurs montre un accroissement de l'attractivité du système universitaire français pour les étudiants étrangers. Le commentaire spécifie l'origine des étudiants par continent. Lecture : en 2003, 13,3% des inscrits en master étaient des étudiants étrangers non titulaires du baccalauréat en France.
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en juillet de l'année n+1 pour l'année universitaire n/n+1. L'année 2004 concerne les inscrits à la rentrée 2004 (année universitaire 2004-2005).
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

Etudiants inscrits en master 7,3% sont en provenance d'Afrique, 0,9% d'Amérique, 3,3% d'Asie, 3,3% d'Europe. P.B. vérifier si intégration masters Duby Etudiants inscrits en doctorat : 11,8% sont en provenance d'Afrique, 2,8% d'Amérique, 6,8% d'Asie, 6,6% d'Europe.
--

Indicateur	1 - Mesure de la mobilité des étudiants (au sein des pays de l'OCDE).
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action 1 à 3 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence. - Formation initiale et continue de niveau master. - Formation initiale et continue de niveau doctorat. - sous-action 15-4 : Pilotage et support du programme.
Objectif / axe de performance	5- Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	% d'étudiants français poursuivant leurs études dans d'autres pays de l'OCDE	%	annuelle	2,5	2,5					3,2	4
2	Moyenne OCDE	%	annuelle	4,1	4,0						XXXX
3	% d'étudiants originaires des pays de l'OCDE dans l'effectif total d'étudiants en France	%	annuelle	2,4	2,5					3,2	4
4	Moyenne OCDE	%	annuelle	3,3	3,2						XXXX

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les données sur les étudiants étrangers portent sur les flux d'entrée d'étudiants d'un pays donné, et non sur les flux de sortie de ce même pays.
Mode de collecte des données de base	Les données sur les étudiants étrangers ont été recueillies dans le pays d'accueil.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Pays d'accueil
Service responsable de la synthèse des données	OCDE
Validation de l'indicateur	OCDE
Mode de calcul	Le nombre d'étudiants étrangers est calculé selon la même méthode que les effectifs totaux d'étudiants, c'est-à-dire sur la base du nombre d'étudiants régulièrement inscrits. En général, les étudiants autochtones et étrangers sont recensés à une date ou pendant une période précise.
Modalités de conservation des données	Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE.

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	La définition d'étudiant étranger aboutit à des biais liés aux politiques nationales en matière de naturalisation des immigrants ou à l'incapacité de certains pays de déduire de cette population les étudiants titulaires d'un permis de séjour permanent.
Modalités d'interprétation	1 lecture : 2,5% de l'effectif total des étudiants français sont scolarisés dans d'autres pays de l'OCDE. Une hausse de l'indicateur reflète une amélioration de la mobilité des étudiants français vers les pays de l'OCDE. 3 lecture : les étudiants originaires des pays de l'OCDE représentent 2,5% de l'effectif total étudiant en France. Une hausse de l'indicateur reflète une amélioration de l'attractivité du système universitaire français dans les pays de l'OCDE.
Sens d'évolution souhaité	hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en été de l'année n+2 pour l'année universitaire n-1/n. L'année 2003 concerne les inscrits de l'année universitaire 2002-2003.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

--

Indicateur	2 - Nombre de validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Actions 1 à 3 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence. - Formation initiale et continue de niveau master. - Formation initiale et continue de niveau doctorat.
Objectif / axe de performance	4- Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	VAP décret 1985 (décret 85-906)	Nombre	annuelle	16 363	14 930		13 695			(1)	(1)
2	VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	annuelle		2 780		3 165			3500	6000
3	dont diplôme obtenu en totalité	nombre	annuelle		827		1 282			1400	2000

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Remontées administratives. Champ : France Métropolitaine + DOM, Universités et CNAM - VAP: validation des acquis professionnels - VAE: validation des acquis de l'expérience.
Mode de collecte des données de base	Enquête 67 auprès des responsables de la VAE (universités et CNAM) portant sur le dispositif actuel de la VAP prévu par les articles L613-3 à L613-6 (nouveau Code de l'éducation) ainsi que sur le dispositif de VAE inscrit au livre IX du Code du travail.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	(1) Somme des bénéficiaires de dispense de diplôme pour accéder à une formation (décisions favorables prises au cours de l'année civile en matière de validations d'acquis professionnels, chiffre transmis par chaque université) (2) Somme des bénéficiaires de tout ou partie de diplômes par validation des acquis de l'expérience (décisions favorables prises au cours de l'année civile en matière de validations d'acquis de l'expérience, chiffre transmis par chaque université) (3) Nombre de décisions favorables en matière de VAE, accordant le diplôme dans sa totalité.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	-La VAE s'étend à l'ensemble des diplômes du répertoire (RNCP); elle évalue les compétences professionnelles acquises (activités salariées ou non). La VAP autorise la poursuite d'étude post-bac. avec dispense de titre ou de diplôme. -Lecture : en 2004, 13 695 étudiants ont été autorisés à poursuivre leurs études en étant dispensés des titres ou diplômes requis, au titre du décret de 85. En 2004, 1282 personnes ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur dans le cadre de la procédure de validation des acquis d'expérience.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en été de l'année n+1 pour l'année civile n. L'année 2004 concerne les bénéficiaires d'une validation des acquis en 2004;
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	L'élargissement de l'enquête aux 130 écoles d'ingénieurs est mise en place en 2006.

Commentaire

(1) Du fait de l'incidence du LMD et de la VAE le nombre de VAP est en baisse régulière

Indicateur	1 - Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Actions 1 à 3 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence. - Formation initiale et continue de niveau master. - Formation initiale et continue de niveau doctorat.
Objectif / axe de performance	4- Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie - Point de vue du citoyen
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.	%	annuelle	3,8	4,3		6,6			7	10

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : universités et établissements assimilés en France métropolitaine et dans les DOM.
Mode de collecte des données de base	Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Cet indicateur rapporte le nombre de diplômés inscrits en formation continue ou en reprise d'étude dans les universités et établissements assimilés au nombre total de diplômés de ces établissements.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	La qualité de la variable régime qui décrit le régime d'inscription est de qualité très médiocre, particulièrement dans les établissements où les services de scolarité et ceux de la formation continue sont deux entités distinctes. En général, le nombre d'étudiants inscrits en formation continue est sous-estimé.
Modalités d'interprétation	Cet indicateur donne la part de la formation continue dans les flux de diplômés. Lecture : en 2004, 6,6% des diplômés l'ont été en formation continue.
Sens d'évolution souhaité	hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en novembre n+1 pour la session n. L'année 2003 concerne les diplômés de la session 2003.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Des actions de communication et formation auprès des universités et établissements assimilés sont menées actuellement par la Direction de l'enseignement supérieur et la Direction de l'évaluation et de la prospective pour fiabiliser la variable « régime d'inscription ».

Commentaire

--

Indicateur	3 - Part des mentions à faibles effectifs (L et M)
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Actions 1,2 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence. - Formation initiale et continue de niveau master.
Objectif / axe de performance	3- Maîtriser l'offre de formation - Point de vue du citoyen et du contribuable
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Part des mentions à faibles effectifs (L) : inférieur à 50	%	annuelle				45,2			42	35
2	part des mentions à faibles effectifs (M) : inférieur à 30	%	annuelle				41,2			39	35

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : universités et établissements assimilés en France métropolitaine et dans les DOM.
Mode de collecte des données de base	Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) rempli par les universités et établissements assimilés.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Nombre de mentions L par établissement (ou M) présentant un nombre d'inscrits inférieur à 50 (à 30) / nombre de mentions L (ou M) . Les étudiants pris en compte sont ceux inscrits en 3 ^e année de L ou en 2 ^e année de M.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figurent sur les arrêtés d'habilitation. Les intitulés de diplômes n'ayant pas tous une mention, le domaine a été agrégé à la mention.
Modalités d'interprétation	-Nombre de domaines et mentions L (ou M) par établissement ayant un effectif d'étudiants inférieur à 50 (ou 30) rapportés à l'ensemble des domaines et mention L (ou M). -Lecture : en 2004, 45,2% des mentions de licence comptaient moins de 50 étudiants.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en juin n+1 pour l'année n. L'année 2004 vise les inscrits de l'année universitaire 2004-2005.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

Chiffre provisoire du fait du passage progressif en L/M/D : 61 établissements sont concernés par ce calcul pour la licence et 66 pour le master.
--

Indicateur	Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action 2 : formation initiale et continue de niveau Master
Objectif / axe de performance	Maîtriser l'offre de formation
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2008 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieur	Valeur	Annuelle		1	3	3	3	2	3	2

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Regroupements constatés (la notion de regroupement correspond à des intégrations d'écoles dans des structures existantes ou à des transformations statutaires permettant de regrouper des formations d'ingénieurs). Champ : écoles d'ingénieurs sous tutelle du MENESR
Mode de collecte des données de base	enquêtes - évaluation des formations d'ingénieurs – politique contractuelle
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DES A 13 : Bureau des écoles supérieures
Service responsable de la synthèse des données	DES A 13 : Bureau des écoles supérieures
Validation de l'indicateur	DES A 13 : Bureau des écoles supérieures Le regroupement prend en règle générale la forme d'un décret
Mode de calcul	
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	- L'indicateur ne concerne pas les écoles d'ingénieurs sous tutelle d'autres ministères ni les écoles privées - La notion de regroupement constaté une année donnée doit être interprété avec prudence. Une opération se déroule en général sur une période supérieure à une année ; un regroupement peut être très avancé au 31 décembre et néanmoins n'apparaître que l'année suivante puisque sa réalisation est effective après passage au CNESER et publication du décret.
Modalités d'interprétation	L'indicateur ne doit pas être considéré comme une fin en soi. Les évolutions, transformations, regroupements des écoles s'effectuent dans le cadre de politiques concertées avec l'ensemble des acteurs concernés.
Sens d'évolution souhaité	

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Résultat disponible au 31 décembre de l'année n pour les regroupements réalisés l'année n.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'est engagé dans une politique de rationalisation et de structuration du paysage technologique français, en encourageant les regroupements d'écoles d'ingénieurs. Cet indicateur doit être situé dans le contexte général de définition de l'offre nationale de formation supérieure.
--

Indicateur	Evolution en % des sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Actions 1 à 4 Formation initiale et continue (L,M,D), enseignement public et privé
Objectif / axe de performance	Maîtriser l'implantation territoriale de l'offre de formation
Service responsable	DES Service des établissements, Sous direction de l'aménagement et de la carte universitaires

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2008 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	% de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	annuelle		80%		78,9%			76%	70%

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- Définition de la notion de sites secondaires (cf. commentaire) - Nombre de sites secondaires - Effectifs d'étudiants inscrits dans les formations présentes sur ces sites
Mode de collecte des données de base	Système d'information SISE et enquêtes statistiques auprès des établissements
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP / DES
Validation de l'indicateur	DES – Sous-direction de l'aménagement et de la carte universitaires
Mode de calcul	% de sites secondaires de moins de 1 000 étudiants : Nombre de sites secondaires < 1 000 étudiants = ----- en % Nombre total de sites secondaires
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Certains étudiants des antennes sont comptabilisés par l'unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2003 (année universitaire 2003-2004), 80% des sites secondaires comptaient moins de 1000 étudiants.
Sens d'évolution souhaité	Baisse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Les données de l'année n/n+1 sont disponibles en septembre n+1. Les données de l'année 2005 (rentrée universitaire 2005-2006) seront disponibles en septembre 2006
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Une amélioration de l'indicateur pourrait résulter des informations recueillies auprès des établissements au cours des quatre prochaines vagues contractuelles, dans la perspective de la qualification des sites.

Commentaire

Définition :	Les sites secondaires ayant moins de 1 000 étudiants s'apprécient en prenant en compte les effectifs des formations universitaires incluant les IUT, les formations d'ingénieurs MENESR et les IUFM (hors Ile de France).
--------------	---

Indicateur	4 - Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action 1 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence.
Objectif / axe de performance	2- Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation - Point de vue du citoyen et de l'utilisateur
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.	%	annuelle		54,9		54,7			59	65

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : Etudiants français (enseignement public universités et assimilés) âgés de 18 à 25 ans inscrits en cursus licence et titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un autre diplôme de fin de premier cycle.
Mode de collecte des données de base	Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Nombre d'étudiants français diplômés de Licence l'année n et inscrits dans une formation de 1 ^{ère} année de niveau visé Licence, 3 années avant, rapporté au nombre d'étudiants français diplômés de Licence l'année n
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Un suivi de cohorte sur longue période n'est pas possible. L'année du bac, l'année de 1 ^{ère} inscription dans le système universitaire et le dernier diplôme obtenu permettent d'approcher la population des diplômés de licence en 3 années. La prise en compte de l'ensemble de ces variables ne permet donc pas retenir les étudiants étrangers dans le calcul.
Modalités d'interprétation	-Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une diminution de la durée d'obtention d'une licence. -Lecture : sur l'ensemble des étudiants français âgés de 18 à 25 ans ayant obtenu leur licence en 2003, 54,9% l'ont obtenu en 3 ans.
Sens d'évolution souhaité	Augmentation

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en novembre de l'année n+1 pour la session de l'année n. L'année 2003 concerne les étudiants diplômés en 2003.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	L'indicateur n'est pas pérenne: dans le cadre de la mise en place du LMD il sera d'ici 2 ans impossible de savoir si un étudiant a obtenu son DEUG. Mais avec l'amélioration du système d'information SISE, on peut concevoir la construction d'une cohorte.

Commentaire

(Y compris les Catho.)- clarifier la rubrique « plan d'amélioration » avec la DEP
--

Indicateur	3 - Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action1 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence.
Objectif / axe de performance	2- Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation - Point de vue du citoyen et de l'utilisateur
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Part des sortants de DEUG, DUT, BTS sans diplôme en pourcentage de l'ensemble des sortants du supérieur	%	annuelle	20	20					19	15

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Données tirées d'une enquête auprès des ménages, l'enquête emploi en continu (moyenne des résultats des quatre trimestres). Champ : ensemble des ménages ordinaires de France Métropolitaine.
Mode de collecte des données de base	L'enquêteur interroge une personne du logement (enquête auprès des ménages), en face à face ou par téléphone.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	INSEE
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	Rapport entre, au numérateur, le nombre de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur et ne pas avoir obtenu de diplôme supérieur au Baccalauréat (diplôme reconnu ou d'établissement), et au dénominateur, le nombre total de sortants de formation initiale ayant déclaré avoir suivi des études dans l'enseignement supérieur. Les "sortants de formation initiale" sont les jeunes qui déclarent avoir interrompu pour la première fois leurs études l'année précédant celle de l'enquête.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	L'enquête portant sur un échantillon stratifié de faible dimension, un écart de moins de 3 points de part et d'autre de la valeur n'est pas significatif.
Modalités d'interprétation	-L'année de sortie de formation initiale est reportée sur le tableau (non l'année d'enquête). -Lecture : en 2003, parmi les sortants de l'enseignement supérieur, 20% ne possédaient aucun diplôme post-bac.
Sens d'évolution souhaité	Baisse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en juillet de l'année n+2 pour les sortants de l'année n (juillet 2005 pour les sortants de 2003).
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le principal souci tient à la faiblesse des échantillons, qui limite la représentativité des évolutions de court terme.

Commentaire

Les nouvelles enquêtes trimestrielles sur l'emploi réévaluent à la hausse le niveau d'études des sortants de formation initiale. En effet, les diplômés de l'enseignement supérieur s'avèrent mieux représentés, lorsqu'ils sont pris en compte durant l'ensemble de l'année qui suit la fin de leurs études, que lorsqu'ils étaient pris en compte en mars.
--

Indicateur	2 - Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les néobacheliers techniques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Action :1 Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence.
Objectif / axe de performance	2- Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation - Point de vue du citoyen et de l'utilisateur
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006 prévu	2010 cible
						prévu	réalisé	prévu	réalisé		
1	Bacheliers technologiques et professionnels en IUT et STS	%	annuelle	70,1	70,0		69,2			74	80
2	pour info: Bacheliers technologiques en IUT et STS	%	annuelle	70,6	70,3		69,2				XXXX
2a	pour info: Bacheliers Technologiques en IUT	%	annuelle	12,2	12,8		13,0				XXXX
2b	pour info: Bacheliers Technologiques en STS	%	annuelle	58,4	57,5		56,2				XXXX
3	pour info: Bacheliers professionnels en IUT et STS	%	annuelle	67,1	68,6		69,3				XXXX
3a	pour info: Bacheliers professionnels en IUT	%	annuelle	3,0	3,0		3,2				XXXX
3b	pour info: Bacheliers professionnels en STS	%	annuelle	64,0	65,6		66,0				XXXX

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : enseignement public et privé sous contrat et hors contrat.
Mode de collecte des données de base	Sources : Données administratives recueillies via :- le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) et le système d'information SCOLARITE – les enquêtes statistiques auprès des écoles d'ingénieurs, des formations paramédicales et sociales, des écoles d'enseignement supérieur artistique et culturelles et des autres établissements d'enseignement supérieur.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	DEP
Service responsable de la synthèse des données	DEP
Validation de l'indicateur	DEP
Mode de calcul	1 et 2. rapport entre le nombre de nouveaux bacheliers technologiques inscrits en IUT (ou en STS) et le nombre de nouveaux bacheliers technologiques inscrits dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. 3 et 4. rapport entre le nombre de nouveaux bacheliers professionnels inscrits en IUT (ou en STS) et le nombre de nouveaux bacheliers professionnels inscrits dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	
Modalités d'interprétation	-Les bacheliers professionnels et technologiques poursuivant des études supérieures ont vocation à s'orienter dans des filières courtes professionnalisantes. -Lecture : en 2004, 69,2% des néo-bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur sont inscrits dans une formation professionnelle courte (IUT ou STS).
Sens d'évolution souhaité	Une augmentation de l'indicateur indique une meilleure orientation de ces nouveaux bacheliers technologiques et professionnels.

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Disponible en juillet de l'année n+1 pour l'année scolaire n/n+1. L'année 2004 correspond aux néobacheliers inscrits à la rentrée 2004.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	

Commentaire

--

Indicateur	Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité
Programme	Formations supérieures et recherche universitaire
Action	Pilotage opérationnel des établissements (action 15.3)
Objectif / axe de performance	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formations - point de vue du citoyen et de l'utilisateur
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2006			2010		
				Réalisé (vague A)			Cible (vague A)		
				Formation	Recherche	Management	Formation	Recherche	Management
1	% d'établissement relevant de la cotation 0	%	Annuelle*				0%	0%	0%
	% d'établissement relevant de la cotation 1	%	Annuelle*				60%	40%	60%
	% d'établissement relevant de la cotation 2	%	Annuelle*				30%	40%	30%
	% d'établissement relevant de la cotation 3	%	Annuelle*				10%	20%	10%

* sur un quart des établissements (voir mode de collecte)

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>% d'établissements relevant pour chacun des trois secteurs suivants : politique de formation, politique scientifique, management de l'établissement au service de ses missions, des cotations suivantes :</p> <p>0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but, 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre, 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue), 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue</p> <p>Pour chacun des trois secteurs, politique de formation, politique scientifique et management de l'établissement au service de ses missions, la cotation de 0 à 3 qualifie le dispositif d'autoévaluation mis en place par l'établissement pour s'assurer qu'il satisfait aux critères définis dans un référentiel reconnu par la communauté et choisi par l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livre des références du CNE et de l'IGAENR, - Référentiel partagé d'indicateurs et de procédures d'évaluation de l'European University Association, - Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education, - Guide d'auto-évaluation des formations d'ingénieurs de la commission des titres d'ingénieurs, - Tout autre référentiel reconnu par la communauté
Mode de collecte des données de base	Mesure annuelle sur ¼ des établissements : ceux concernés par la vague contractuelle en cours, les contrats étant quadriennaux ; Les données sont collectées lors de la présentation de leur bilan quadriennal par les établissements d'une vague contractuelle.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Sous-direction de la politique contractuelle + bureau de l'organisation des systèmes d'information
Service responsable de la synthèse des données	Sous-direction de la politique contractuelle + bureau de l'organisation des systèmes d'information
Validation de l'indicateur	Service des contrats et des formations
Mode de calcul	Agrégation des données des établissements concernés par une vague contractuelle
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Indicateur en cours de construction : les variations géographiques ne pourront être correctement cernées qu'après un cycle de 4 années.
Modalités d'interprétation	<p>Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du "Common Assessment Framework" pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes.</p> <p>L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quadriennal entre chaque établissement et le ministère.</p> <p>NB : l'indicateur permet d'évaluer le dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité d'un établissement et non l'établissement et répond à l'objectif de garantir l'excellence à tous les niveaux de formations.</p>
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Données issues de la vague A : mai 2006
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	La mise en place de l'indicateur suit le calendrier contractuel. Une première vision globale ne sera possible qu'après quatre années de collectes correspondant aux quatre vagues contractuelles ; soit en mai 2009

Commentaire

Suppose la mise en place par la DES (le BOSI) d'un dispositif permettant la collecte des données, leur agrégation et leur traitement.

Indicateur	Taux de participation étudiante aux élections universitaires
Programme	Programme 2 : vie étudiante
Action	Action 3 : Aide médicale et socio-éducative
Objectif / axe de performance	Objectif 4 : Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles
Service responsable	DES

Description de l'indicateur

id	libellé	unité de mesure	périodicité de mesure	2002 réalisé	2003 réalisé	2004		2005		2006	2010
						prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	cible
	Taux de participation, au plan national, des étudiants aux élections des conseils centraux des universités (Conseil d'administration – conseil scientifique – conseil des études et de la vie universitaire)	%	Voir limites et biais de l'indicateur				CA : 13,85			14,5	18
						CS : 7,31			7,7	10	
						CEVU : 13,89			14,6	18	

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Listes électorales des EPCSCP établies à partir des inscriptions régulières dans l'établissement (décret de 1985). Champ : EPCSCP
Mode de collecte des données de base	Extension de l'application informatique utilisée pour établir la liste électorale des grands électeurs au CNESER (encours). Le dernier chiffre connu (2004) est issu d'une enquête auprès des établissements.
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	Etablissement ou rectorat – (sera déterminé dans l'outil futur)
Service responsable de la synthèse des données	DES /B4
Validation de l'indicateur	DES/B4
Mode de calcul	Rapport entre le nombre de votants par établissement et le nombre d'inscrits sur les listes électorales.
Modalités de conservation des données	

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Il est difficile de fixer une périodicité de la mesure dès lors que les élections des représentants des étudiants n'ont pas lieu à la même date dans tous les établissements. En effet, le mandat des étudiants est de 2 ans. Les élections sont organisées par établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement. Lors de l'enquête réalisée lors de l'année universitaire 2003/2004, 67 établissements ont répondu sur 81. Cette enquête portait sur les deux dernières élections (soit, selon les établissements des éléments chiffrés concernant les élections 2000 et 2002 ou 2001 et 2003 ou encore 2002 et 2004). Le résultat obtenu a donc été approché.
Modalités d'interprétation	Lecture : en 2004, 13,85% des étudiants ont participé aux élections de leurs représentants aux conseils d'administration des établissements, 13,89% aux élections de leurs représentants aux CEVU et 7,31% aux élections de leurs représentants aux CS
Sens d'évolution souhaité	Hausse

Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison	Données disponibles en janvier n+1 pour les élections de l'année n.
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	Le travail d'extension de l'outil devrait se poursuivre au premier semestre 2006. L'ouverture du site aux établissements pourrait alors débuter à la rentrée 2006.

Commentaire

--